

Rapport d'activité

2024

CHERS REFUGIÉS

1.	Présentation du service	3
2.	2024 dans les grandes lignes	4
2.1.	Faits marquants	4
2.2.	Ressources Humaines	5
2.3.	Evaluation / démarche qualité	5
3.	Le public accompagné	8
3.1.	Les nuitées en 2024	8
3.2.	Typologie des personnes accompagnées en 2024	9
3.2.1.	Sexe / âge (cumul sur l'année).....	9
3.2.2.	Composition et caractéristiques des ménages accueillis	9
3.2.3.	Nationalité des personnes accompagnées	10
3.2.4.	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif en 2024 11	
3.2.5.	Ressources des personnes accompagnées	11
4.	L'accompagnement	11
4.1.	Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement	11
4.1.1.	Organisation générale.....	11
4.1.2.	Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre	13
4.2.	Les entrées	14
4.2.1.	Orientations des entrées effectuées.....	15
4.3.	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	15
4.3.1.	Typologie du public	15
4.3.2.	Remobilisation vers l'emploi	15
4.4.	Actions collectives	17
4.5.	Les sorties	19
4.5.1.	Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes présentes au 31/12/24) ..	19
4.5.2.	Les orientations des personnes sorties.....	21
4.6.	Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif 21	
4.6.1.	Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024.....	21
4.6.2.	Durée de séjour des personnes sorties en 2024	22
5.	Partenaires spécifiques et financiers	22
6.	Conclusion et perspectives	24

1. Présentation du service

Etablissement	CHRS RÉGIS
Adresse	53 rue Dubois Crancé 69600 Oullins
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	04.78.50.16.05
Fax	04.78.50.10.01
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur·trice - Général	Philippe IMBERT
Pôle de rattachement	Hébergement/Logement
Nom du directeur·trice de pôle	Sophie HINSCHBERGER
Nom du chef·fe	Elsa PENOT
N° finess	690791157
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	1973

Le CHRS RÉGIS a pour objet d'offrir des possibilités d'hébergement en appartement diffus du T2 au T6 dans l'agglomération lyonnaise.

Le dispositif repose sur le postulat qu'offrir un cadre d'habitat "ordinaire" est un puissant levier d'insertion et de stabilisation pour des personnes faisant face à des difficultés socio-économiques, de santé etc. Il défend une approche visant à faciliter l'intégration et l'ancrage des personnes dans leur cadre de vie, mais aussi d'accompagner l'environnement des personnes pour que chacun trouve sa place.

Chiffres clefs	
Capacité d'accueil	200 places dont 141 en CHRS insertion et 59 places en IML, 50 Logements
Typologie d'accueil	Appartements diffus
Public cible	Familles
Orientation	MVS
Nbre de personnes accompagnées en 2024	241
Nbre d'admission	26
Nbre de sorties - et motif.	35 personnes, soit 8 familles. 3 en logement social, 3 dont le bail a glissé, 1 départ non signalé et une sortie sur orientation en urgence.
Taux d'occupation	CHRS : 92.7% IML : 140%
Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP	71
Financeurs	DDETS
Durée moyenne de séjour au 31.12.2024 (des personnes présente au 31/12/24)	CHRS 31.2 mois et IML 30.4 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2024	CHRS 33,1 mois et IML : 40.5 mois
Nbre d'ETP au 31.12.2024 (CHRS CPOM)	7.8

2. 2024 dans les grandes lignes

Cette année a été marquée par plusieurs faits importants avec :

- L'évaluation externe
- La mise en place de l'accompagnement global

2.1. Faits marquants

À la suite de l'évaluation sur la pluridisciplinarité, l'équipe de RÉGIS a mis en place un accompagnement individualisé et global en modifiant l'intitulé de poste par Intervenant Social (anciennement référent famille ou encore référent administratif).

L'équipe accompagne, au titre de l'aide sociale, des familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment en milieu ordinaire ou adapté.

Également, dans le cadre de l'association, le poste référent hébergement a été modifié par Conseiller Technique Logement. De ce fait, sur le CHRS RÉGIS, le référent Hébergement est devenu Conseiller Technique Logement en décembre 2024. Il est en charge de l'accompagnement des familles hébergées dans les différents logements, en collaboration avec l'équipe, sur les aspects techniques.

Les familles sont accompagnées dans le développement de leur capacité à occuper durablement un logement en pratiquant le « faire avec ».

L'équipe de Régis a également connu un changement de cheffe de service en septembre 2024 à la suite du départ de Sarah DOGHRI. Cette transition a été accompagnée avec les familles et elles ont reçu une lettre d'information.

2.2. Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2023	En ETP
Chef de service	1	1
Intervenant Social	3,9	4
Conseiller Technique Logement	1	1
Conseiller en Insertion Socio-Professionnel	1.4	1.6
Référent Logement	0.5	0.5
Total	7.8	8.1

2.3. Evaluation / démarche qualité

L'année 2024 a permis la finalisation du projet de service. Toute l'équipe s'est mobilisée dans sa réalisation via plusieurs groupes de travail et temps d'échange. Une infographiste a été associée afin d'obtenir un rendu plus visuel et accessible.

À travers son positionnement, sa méthodologie d'intervention, ses outils et son processus d'accompagnement, le projet de service du CHRS RÉGIS s'inscrit au sein des quatre axes politiques du projet associatif :

- Faire pleinement association.
- Étoffer notre offre de service pour mieux répondre aux besoins.
- Promouvoir et défendre le pouvoir d'agir des personnes que nous accompagnons.
- Inscrire ALYNEA dans une démarche de responsabilité sociétale dans l'élaboration de nos projets, nos façons d'agir et nos accompagnements.

Le CHRS RÉGIS a mis en place une évaluation externe réalisée par un organisme (Aphilia Conseil) pour apprécier la qualité des prestations et le respect des réglementations comme planifié par la DDETS, elle devait avoir lieu au plus tard au dernier trimestre 24.

Cette évaluation a reposé sur l'observation, l'analyse des pratiques et la consultation des parties prenantes avec la direction, les salariés et les familles hébergées. Elle a abouti à un rapport contenant des recommandations pour améliorer le service rendu aux usagers.

À la suite du rapport, un plan d'action a été proposé et mis en place.

Suivi Evaluation – CHRS Régis (service Régis, Polygones et SAVDH hébergement)

Référence Synaé :

Plan d'actions correctives – Critères impératifs

Critère	Eléments d'évaluation	Cotation obtenue	Actions correctives	Pilote de l'action	Echéance	Livrables
3.11.1	L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4	Rédaction d'une procédure Mise en place d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence	CDS/DO	1 an	Procédure rédigée et utilisée Plan de prévention ou cartographie des facteurs de risques de violence et de maltraitance
	L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	3				
3.11.2	L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.	4				
	L'ESSMS met en place des actions correctives.	4				
3.12.1	L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.	3	Rédaction d'une procédure de recueil Créer un recueil des plaintes et réclamations accessible à chaque salarié	CDS	6 mois	Procédure rédigée et dans le cahier des procédures Fichier de recueil existant et rempli
	L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.	2				
3.12.2	L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.	1	Mise en place d'un CVS	CDS	1 an	Bilan des plaintes et réclamations Fiche action avec les étapes pour la création du CVS Premiers CR des CVS
	L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.	2				
	<i>Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</i>	1				
Critère	Eléments d'évaluation	Cotation obtenue	Actions correctives	Pilote de l'action	Echéance	Livrables
3.12.3	Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.	3	Exploitation du recueil des plaintes et réclamation mensuellement en réunion d'équipe	CDS	18 mois	CR des réunions d'équipes Logiciel métier
	Les professionnels mettent en place des actions correctives.	2				
3.13.1	L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables.	4				
	L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables.	4				
3.13.2	L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.	4	Mise en place d'un CVS	CDS	1 an	Bilan des EI G Fiche action avec les étapes pour la création du CVS Premiers CR des CVS
	L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités.	4				

Suivi Evaluation – CHRS Régis (service Régis, Polygones et SAVDH hébergement)

Référence Synaé :

Plan d'actions correctives – Critères impératifs

	<i>Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</i>	1				
3.13.3	Les professionnels déclarent les événements indésirables	4				
	Les professionnels les analysent en équipe.	4				
	Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4				
3.14.1	L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	1	Rédaction du plan de gestion de crise Procédure de sa mise à jour	CDS/DO	2 ans	PCA CR CVS procédure
	L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.	1	Consultation du CVS			
	<i>Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</i>	1				
3.14.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	1	Transmettre le plan de gestion de crise actualisé au CA/CSE/CVS/	CDS / DO	2 ans	Copie du mail à destination de l'ARS / DDETS / métro CR CA CSE CVS Comptes-rendus des instances avec présentation du Plan de Gestion de crise Autres supports d'informations et de communication autour du Plan de gestion de crise
	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	1	Présenter le Plan de gestion de crise aux instances (ARS/DDETS/métro)			

3. Le public accompagné

L'équipe de RÉGIS accompagne des familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...). Chaque projet d'insertion est individuel et élaboré avec la personne accueillie.

L'objectif est d'inscrire la personne dans un parcours d'insertion durable pour permettre un accès aux droits fondamentaux : santé, famille, hébergement, logement, formation, travail, culture, citoyenneté, etc. et favoriser une plus grande autonomie.

3.1. Les nuitées en 2024

	CHRS			IML		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Capacité (nombre de places)	51465	51465	51465	21535	21535	21535
Nombre de nuitées réalisées	48242	50312	47692	24561	23986	30301
Taux d'occupation	94	97.6	92.7	114	112	140

Le taux d'occupation IML s'explique par le fait d'adapter le dispositif d'accueil en fonction des parcours des familles. En effet une famille sur une place en CHRS (notamment sur le dispositif CHRS Glissant) peut bénéficier d'un passage en IML en amont du glissement de bail. Cette étape se fait partie du processus d'autonomie vers le logement autonome.

Également, plusieurs appartements CHRS ont été en travaux pour des rénovations ne permettant pas l'accueil de famille sur l'année 2024.

	CHRS +IML
Année	2024
Capacité (nombre de places)	200
Nombre de nuitées réalisables	73200
Nombre de nuitées sur la période	77857
Taux d'occupation	106.36%

3.2. Typologie des personnes accompagnées en 2024

3.2.1. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	REGIS CHRS				REGIS IML			
	Sexe		Total	%	Sexe		Total	%
	Féminin	Masculin			Féminin	Masculin		
Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total	%	Féminin	Masculin	Total	%
- 3 ans	15	15	30	17,8%	3	10	13	13,1%
3 à 17 ans	38	40	78	46,2%	19	24	43	43,4%
18 à 24 ans	6	4	10	5,9%	7	6	13	13,1%
25 à 59 ans	34	15	49	29%	17	13	30	30,3%
+ 60 ans	1	1	2	1,2%				
Total	94	75	169	100%	46	53	99	100%
%	55,6%	44,4%		100%	46,5%	53,5%		100%

3.2.2. Composition et caractéristiques des ménages accueillis

Composition	CHRS			IML			TOTAL		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Famille monoparentale	24	23	19	14	14	5	38	37	24
Couple avec enfants, famille	16	18	20	5	3	14	21	21	34
Isolés	1	2	1		1	1	1	3	2
NB TOTAL de ménages	41	43	40	19	18	20	60	61	60

Caractéristiques	2023	2024
Troubles de santé somatiques	8	6
Femme victime de violence	4	5
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	1	1
Personnes placées sous-main de justice	1	3
Personnes présentant des troubles psychiques	9	9
Personnes victimes de violences	6	-
Jeunes Majeurs (18-25)	15	3
Personnes en situation de grande marginalité	4	1
Personnes sortant d'incarcération	1	2
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	12	12
Autre	-	18
NB TOTAL de ménages	61	60

Il est important de souligner que restreindre un ménage à une seule problématique ne reflète pas nécessairement la personne. En effet, la réalité des situations rencontrées est souvent bien plus nuancée et complexe, impliquant une multitude de facteurs. Les enjeux peuvent varier au fil du temps et se transformer tout au long du parcours de prise en charge, en fonction des évolutions personnelles, sociales, économiques ou même familiales.

3.2.3. Nationalité des personnes accompagnées

	CHRS			IML		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Française	22	20	17	13	6	11
UE	80	109	56	44	50	33
Hors UE	70	61	96	31	31	55
Total	172	190	169	88	87	99

3.2.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif en 2024

	CHRS	IML
CNI	17	11
Titre séjour	36	41
Titre européen	56	34
Droits incomplets	56	7
Déboutés	4	6
Sous procédure	-	-
Total	169	99

3.2.5. Ressources des personnes accompagnées

	CHRS			IML		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Activité rémunérée	24	27	19	9	8	7
Autres ressources	9	6	3	6	1	-
Indemnité chômage	6	6	4	1	3	-
Minimas sociaux (RSA, AAH,...)	16	17	15	6	5	3
Prestations familiales	27	29	25	14	9	7
Sans ressources	1	5	3	0	0	10

4. L'accompagnement

4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

4.1.1. Organisation générale

L'objectif principal du service est de développer l'autonomie, l'indépendance, le pouvoir d'agir des familles en proposant les axes d'accompagnement suivants :

- Ouvrir les droits, lutter contre le non-recours.
- Consolider les démarches de régularisation.
- L'accès aux soins physique et psychique.
- L'insertion sociale et professionnelle.
- Insertion sur le territoire, la connaissance des dispositifs de droit commun.
- Apporter un soutien matériel.
- Accéder à une solution de logement adapté et sécurisé.

Pour cela, chaque famille est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- Intervenantes sociales : Il consiste à accompagner les ménages dans leurs démarches sociales, administratives et budgétaire, en lien avec divers partenaires, tout en participant activement à la mise en œuvre du projet de service et des actions d'amélioration. Il assure un suivi personnalisé, afin d'évaluer l'autonomie des ménages et de les soutenir dans leur gestion du quotidien (budget, parentalité, accès aux droits).

« C'est d'être au plus près des familles en offrant un accompagnement de proximité en s'adaptant aux problématiques. »

- Conseillères en insertion socio-professionnelle : accompagnement autour de l'accès à la formation et à l'emploi.

« Mes missions sont d'apporter un soutien à l'insertion grâce à la richesse du réseau et des partenaires ».

- Conseiller technique Logement : accompagnement lié à l'habiter.

« Il est essentiel pour moi d'accompagner les personnes afin qu'elles se sentent pleinement intégrées dans leur lieu de vie. Cet accompagnement à des multiples facettes en fonction des besoins des familles »

Lorsque la situation de la famille a évolué et permet d'envisager l'accès à un logement autonome, une rencontre avec le Référent Logement est réalisée afin de lancer les démarches et notamment d'actionner le dispositif ACIA MVS (hors CHRS glissant).

« Lorsque je rencontre les familles, nous travaillons sur le projet logement en mettant en lumière la réalité locative actuelle. Cette situation permet d'avoir une vision au plus près des besoins ».

« Nous sommes arrivés au CHRS il y'a deux ans et avons quitté notre chambre d'hôtel. Au début, je n'ai pas aimé l'appartement puis avec des échanges j'ai accepté car des travaux ont été faits. Mon intervenante sociale est à l'écoute et disponible, quand je lui parle de mes difficultés on fait les démarches ensemble et j'apprends à faire seule. Par exemple, je n'arrivais pas à prendre rendez-vous pour mon titre de séjour. Aujourd'hui mon conjoint et moi sommes inscrits en commission prioritaire et attendons avec impatience d'avoir une proposition de logement adapté pour notre famille. »

Les bénévoles au CHRS RÉGIS

La présence des bénévoles est importante pour poursuivre des projets au plus près des besoins des familles.

Grâce au soutien des bénévoles, il a pu se mettre en place du soutien scolaire en individuel, à domicile pour les enfants ainsi que de l'aide à l'apprentissage du français.

Quelques interventions de la part des bénévoles bricoleurs ont pu se faire au domicile des familles afin d'apporter leurs compétences en bricolage et d'échanger avec les familles

4.1.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Les différents outils de la loi 2002.2 ont été mis à jour et actualisé via le projet de service.

Plusieurs groupes de travail ont été menés afin de faire évoluer les outils sur l'année et vont se poursuivre afin de l'adapté aux publics à travers le FALC.

Également, l'organigramme visuel a été retravaillé afin de présenter aux familles l'équipe du CHRS RÉGIS. Il permet d'avoir un support adapté afin de reconnaître leur référent et avoir les coordonnées.

Référente,
Conseiller technique logement, Nacer Madji : 06.37.33.40.25
Cheffe de service, Elsa PENOT : 06.37.70.89.61

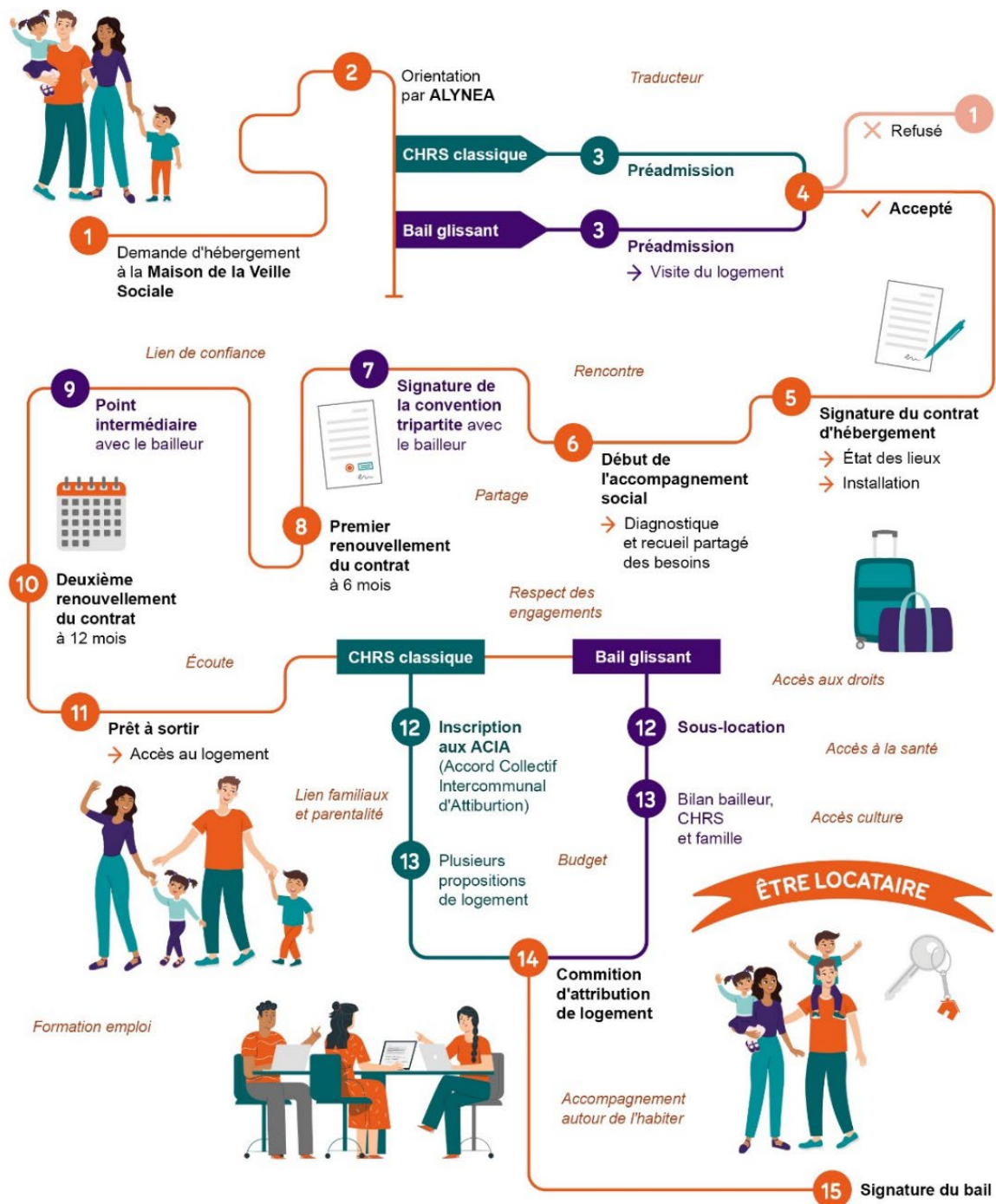


La participation des familles accompagnées se poursuit autour de groupe de travail sur la création d'un lieu collectif.

La participation à ce projet est fondamentalement une posture d'accompagnement mis en place par le service à travers l'implication.

4.2. Les entrées

DESSINE-MOI LES CHEMINS DE RÉGIS sur la route de l'autonomie



4.2.1. Orientations des entrées effectuées

	2022	2023	2024
SIAO	57	55	21

4.3. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

4.3.1. Typologie du public

4.3.1.1. Age / sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25 ans	3	3	6	8,4%
26 / 35 ans	13	10	23	32,4%
36 / 45 ans	21	9	30	42,3%
46 / 55 ans	3	8	11	15,5%
> 55 ans	-	1	1	1,4%
Total	40	31	71	100
%	56,3%	43,7%	100%	

4.3.1.2. Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation en France	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	27
Niveau II (avant 3ème)	21
Niveau III (3ème, CAP, BEP)	10
Niveau IV (BAC)	4
Diplôme étranger non reconnu en France	9
Dont Niveau de formation à l'étranger	Nombre
Etude supérieure étrangère universitaire	5
Etude secondaire étrangère	4
Scolarisation étrangère < à l'âge de 10 ans	27
Scolarisation étrangère > à l'âge de 10 ans	19

4.3.2. Remobilisation vers l'emploi

L'année 2024 a été marquée par l'absence d'une des deux CISP sur toute l'année.

De ce fait, le suivi des personnes accompagnées par la CISP absente a été réalisé par celle présente au service. Ces suivis là en lien avec les différentes intervenantes sociales du service et les partenaires

emploi/formation ont pu se poursuivre de manière satisfaisante et répondre aux demandes des personnes.

L'accompagnement socioprofessionnel a reposé essentiellement sur les liens partenaires, la recherche d'emploi et le maintien aux droits notamment à France Travail.

Un point important à souligner est l'orientation en IAE via la plateforme de l'inclusion avec des demandes de renouvellement du PASS IAE ou pour un premier emploi. En effet, pour les personnes qui n'ont jamais travaillé cela leur permet de se confronter aux exigences de l'emploi et de développer les compétences nécessaires facilitant leur recherche d'emploi ultérieure.

De même, les demandes de renouvellement du PASS IAE ont été faites pour les personnes qui ont besoin de plus de temps pour développer les attendus au niveau de l'employabilité et de poursuivre leur travail sur la levée des freins.

« Une difficulté rencontrée sur le plan de l'insertion est la temporalité entre les différents acteurs. Des services administratifs (délai de plus en plus long pour la demande de titre de séjour, le renouvellement des récépissés et de l'APS) conjugués avec la temporalité des personnes accompagnées amènent des situations complexes : Des CDI interrompus ou suspendus dus aux délais trop longs de la Préfecture, des personnes seules avec des enfants où les horaires des emplois visés sont incompatibles avec la prise en charge des enfants, des personnes peu ou pas scolarisées qui n'ont pas accès aux formations FLE mais elles peuvent bénéficier des ASL notamment par les centres sociaux avec des listes d'attente de 6 mois à un an.

Pour autant, notre accompagnement repose sur l'aller vers et le pouvoir d'agir des personnes et cela demande du temps pour amener les personnes à redevenir acteur de leur situation. »

4.3.2.1. Orientation professionnelle

CDI	16
CDD et intérim	5
CDDI	13
Micro-entreprise	6
Formation qualifiante / alternance/autre	5
Formation de français + ASL	7
Diagnostic linguistique et savoir de base	4
Total	56

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	4
Allocation Adultes Handicapés (AAH)	1
Problème de santé non reconnu RQTH	5
Total	10

4.3.2.2. Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées en 2024

Diagnostic socio professionnel	4
Redynamisation/ Remobilisation	125
Travail Recherche Emploi	98
Projet Professionnel	32
Lien partenaires	195
Orientation Formation Français dont ASL	7
Orientation autres Formations	4
Accès ou maintien aux soins en lien avec l'insertion professionnelle	3
Inscription et maintien aux droits à France Travail et Mission Locale	85
Orientation et Suivi avec JOB COACH	5
Orientation et Suivi AAVA	1

Les liens avec les partenaires jouent un rôle essentiel dans l'insertion socioprofessionnelle des individus, en facilitant une meilleure compréhension des territoires ainsi que des opportunités d'emploi et de formation.

Par ailleurs, une attention particulière est requise pour l'inscription à France Travail et son actualisation mensuelle, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés avec la langue française. Cela implique un accompagnement régulier, des rappels en fin de mois et un appui dans l'utilisation de l'application France Travail pour effectuer les démarches numériques.

4.4. Actions collectives

L'équipe du RÉGIS s'est grandement mobilisée autour du projet du café social/lieu ressource.

Ce projet a été nommé ALY'UP et a pour objectif de :

- Répondre aux besoins des personnes accompagnées et des professionnels / bénévoles qui les accompagnent en incarnant la démarche du développement de la participation du pouvoir d'agir
- Offrir un cadre d'accompagnement favorable au prendre soin à tous les niveaux
- Expérimenter de nouvelles approches et mode d'accompagnement
- Expérimenter le partage et le développement des compétences
- Faire association en proposant un lieu qui répond aux besoins en matière transversale pour les familles au sein d'Alynea Samu_Social69 et tous les professionnels et bénévoles qui s'y investissent.



Sur 2024, plusieurs rencontres ont eu lieu. Des activités ont été proposées comme la réalisation de lumignon ou encore des temps de partage et d'échange autour de repas avec des familles et des bénévoles.

- **Sortie au lac d'Aix Les Bains :#**



Deux sorties « lac d'Aix les Bains » ont été réalisées sur l'été 2024. Pour la sortie de juillet, 21 adultes avec 29 enfants et 4 salariés étaient présents et pour celle du d'août, 20 adultes et 27 enfants avec 4 salariés.

Ces journées ont été l'occasion pour les familles que nous accompagnons de vivre une expérience unique de baignade et de détente.

C'était une première pour beaucoup de familles. Pour cette occasion, il a été organisé un goûter convivial afin de se ressourcer après une journée ensoleillée.

Cette sortie a permis de briser l'isolement des familles et renforcé les liens familiaux.

4.5. Les sorties

4.5.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes présentes au 31/12/24)

- Des délais de proposition de plus en plus lent via le dispositif ACIA MVS :

Le CHRS RÉGIS accompagne des familles. La plupart des familles sont à la recherche d'un T4, T5. Cette typologie de logement est difficile à obtenir car il y'a beaucoup de demande pour peu d'offre. Les délais sont conséquents et les familles peuvent rester en attente d'une offre de logement plusieurs années alors qu'elles sont prêtes à l'accès.

- Les freins au glissement du bail

« Lors de son entrée en CHRS Glissant la famille B a eu un hébergement en CHRS Glissant qui correspondait à leur besoin. Par la suite, la famille s'est agrandie avec l'arrivée de 2 enfants. Le logement est devenu trop petit et le glissement de bail n'est plus possible. Des démarches pour obtenir un autre appartement ont été faites mais aujourd'hui les mutations ne sont pas prioritaires pour certain des bailleurs sociaux et la rareté des grands logements font que la famille prend est dans l'attente d'avoir une proposition depuis près d'un an. »

Sur l'année 2024, il y a eu 3 glissements de baux sur 22 familles accompagnées par notre service dans le cadre du dispositif du CHRS bail glissant.

Les familles en présence sur ce dispositif en 2024 ont une durée de séjour moyenne de 38 mois. Les 3 familles sorties du dispositif en 2024 ont eu une durée de séjour de 45 mois en moyenne.

Cette durée de séjour peut s'expliquer par de multiples facteurs qui impactent l'accompagnement et par conséquent le glissement du bail :

- Problématique de droit au séjour (droits incomplets ou difficultés à obtenir un titre de séjour pérenne).
- Problématique au niveau de la situation matrimoniale (augmentation des délais liés aux procédures de divorce et procédures à l'étranger que l'on ne peut pas accompagner).
- Familles trop éloignées des attentes liées à l'accès au logement autonome (problématiques d'habiter et/ou de voisinage, respect des règles de vie en immeuble, fragilité dans la gestion du budget, voire inadéquation entre ressources du ménage et prix du logement).
- Modification de la composition familiale en cours d'accompagnement (naissances ou séparations qui nécessitent un relogement au sein d'un appartement plus adapté à la nouvelle situation familiale).
- Difficultés d'accès à l'emploi qui peuvent engendrer une perte du droit au séjour et donc des ressources pour le public européen.
- Autonomisation des familles qui se complexifie (public souvent peu scolarisé, fragilité fréquente de la maîtrise de la langue, vulnérabilité cognitive, problématiques psychiques) qui est d'autant plus accentuée par la dématérialisation généralisée des démarches administratives et le désengagement des services publics.

Ces constats nous font émettre certaines pistes d'amélioration :

- Une évaluation plus approfondie des situations en amont des orientations par la MVS serait nécessaire afin que le profil des familles qui entrent sur le dispositif CHRS bail glissant soit plus en adéquation avec les attentes des bailleurs.
- On pourrait également imaginer davantage de souplesse dans le fonctionnement, ce qui permettrait d'ajuster le type de dispositif proposé en fonction des besoins repérés des familles (exemple possibilité de bascule d'un CHRS bail glissant à du CHRS classique en cas de détérioration de la situation).

- Réaliser des rencontres entre le bailleur et le service afin d'échanger sur ce dispositif et ses modalités sur un public CHRS.

Impacts de l'évolution de la politique migratoire sur les prises en charge du CHRS

Au fil des années, nous constatons que l'accès des personnes étrangères à la Préfecture du Rhône se complexifie pour plusieurs raisons :

- Plus aucun accueil physique possible sans rendez-vous.
- Toutes les démarches se font de manière dématérialisée sans interlocuteur direct. Par exemple, dans certaines situations, les Attestations Prolongation d'Instruction sont censées se renouveler automatiquement par voie informatique mais, en réalité, sans sollicitation de notre part, elles ne le sont pas ce qui entraîne des ruptures de droits de plusieurs semaines.
- Depuis que les récépissés de demande de titre de séjour sont à renouveler par voie postale, nous constatons des retards de traitement qui précarisent la situation des personnes que nous accompagnons. Par exemple, une personne qui travaille risque de voir son contrat de travail suspendu temporairement, ou même faire l'objet d'une procédure de licenciement.

De manière plus générale, tous les droits sociaux se retrouvent suspendus et les familles peuvent se retrouver sans ressources du jour au lendemain. Pour les familles hébergées en contrat de sous-location (IML), le loyer et les charges liées au logement restent dues ce qui les met en grande difficulté financière.

Les délais de réponse sont de plus en plus longs (même dans le cas des premières demandes ou des renouvellements d'un titre de séjour de plein droit) ce qui nous oblige à faire appel à des avocats pour des recours devant les tribunaux.

Par ailleurs, certains documents délivrés par la Préfecture sont considérés comme des titres de séjour mais pour autant ne permettent pas d'ouvrir l'intégralité des droits. Par exemple, les Autorisations Provisoires de séjour de 6 mois en qualité d'accompagnant de malade étranger ne permettent pas de signer un bail social.

La nouvelle loi immigration votée en 2024 et qui devrait être mise en application en 2026 va instaurer des critères supplémentaires pour l'accès et le maintien des titres de séjour. Il sera obligatoire de justifier d'un niveau de langue française A2 pour obtenir une carte pluriannuelle et un niveau B1 pour une carte de résident. De plus, il ne sera plus possible de renouveler plus de 2 fois une carte de séjour temporaire d'un an pour le même motif. Les personnes ne parvenant pas à atteindre le niveau de français demandé ne vont donc plus pouvoir solliciter le renouvellement de leur titre de séjour au bout de 3 ans. Or, cette situation peut concerner plusieurs familles que nous hébergeons.

Ce contexte est très inquiétant et met les familles que nous accompagnons en grande insécurité. Les exigences envers les personnes étrangères sont de plus en plus importantes et sont, dans de nombreux cas, impossibles à atteindre du fait des fragilités liées à leur parcours.

Compte-tenu de ces éléments, la fluidité de l'hébergement se retrouve irrémédiablement impactée et la durée des prises en charge au sein du CHRS rallongée avec de plus en plus de demande de réorientation sur un autre type d'hébergement.

4.5.2. Les orientations des personnes sorties

Errance / sans domicile	-
Chez la famille / tiers	-
Héb. en structure	-
Logement adapté	-
Logement autonome parc public	25
Etablissement spécialisé	-
Rupture d'hébergement	4
Autre : 115 urgence	6
Total	35

4.6. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

4.6.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024

	CHRS	IML
Durée de séjour en mois	31.2	30.4


	CHRS			IML		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés	Nb d'hébergés
< 6 mois	19	12	3	11	13	-
6 - 12 mois	23	28	15	-	4	22
12 -24 mois	37	35	56	22	17	27
24-36 mois	57	31	29	26	13	13
+36 mois	-	38	66	-	33	37
TOTAL	136	144	169	59	80	99
Durée moyenne de séjour (en mois)	26	27.1	31.2	24.5	25.7	30.4

4.6.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2024

	CHRS	IML
Durée de séjour en mois	33.1	40.5

5. Partenaires spécifiques et financiers


▪ La Direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités

 <p>PRÉFET DU RHÔNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités</p>	<p>Rattachée au ministère de l'intérieur et sous l'autorité du préfet de département, la DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes : aménagement, logement ; cohésion sociale ; collectivités locales ; économie et finances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention et lutte contre la pauvreté ; travail.</p> <p>Financier du CHRS RÉGIS elle fixe les objectifs dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de moyen (CPOM).</p>
---	---

▪ La Métropole de Lyon

 <p>GRANDLYON la métropole</p>	<p>La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée par la fusion de la communauté urbaine de Lyon et le conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon. Ses missions et compétences sont variées : développement économique ; éducation, culture et loisirs ; solidarités ; cadre de vie ; gestion au quotidien ; relations internationales.</p>
--	---

▪ Le Groupement d'intérêt économique

 <p>LEI LA VILLE AUTREMENT</p>	<p>Le Groupement d'Intérêt Economique la ville autrement est composé des quatre membres que sont EMH, Rhône Saône Habitat, Fondation Aralis, SVU et ALYNEA. Il a pour objet de développer des projets d'actions innovant en termes d'habitat, d'accompagnement et de services répondant à des besoins non pourvus parmi les publics en situation d'exclusion.</p> <p>Pour PolyGônes, la présence d'EMH dans le GIE favorise un partenariat renforcé permettant de capter aussi bien de l'habitat transitoire adapté à nos publics que de l'habitat de droit commun pour les personnes à la sortie du dispositif ou en sous-location dans le cadre du projet CHRS glissant.</p>
--	--

- **La maison de la veille sociale du Rhône**



Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.

- **La Banque Alimentaire du Rhône**



**Banque Alimentaire
du Rhône**

La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif « d'aider l'Homme à se restaurer » tout en luttant contre le gaspillage.

Chaque mercredi du mois deux bénévoles se rendent à la banque Alimentaire du Rhône pour distribuer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'Alynea-Samu Social 69. Cela permet au CHRS RÉGIS de faire des colis alimentaires aux familles sans ressources.

6. Conclusion et perspectives

L'année 2024 a été dense avec la mise en place de groupe de travail et de réflexion autour de diverses thématiques.

L'équipe de RÉGIS s'est investie au niveau de l'association avec l'écriture du projet associatif finalisé en juillet 2024. Autours des 5 valeurs constitutives du socle d'Alynea - Samu Social 69, elles sont à la base de ses projets, associatif et de service.

C'est dans cet esprit que la réécriture du service a été finalisée autour de ses valeurs qui sont :

Engagement

Chaque personne doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour trouver la place qui lui convient le mieux dans la société. Pour répondre à cette exigence, Alynea - Samu Social 69 s'engage à l'accompagner, dans sa situation, en passant par une pratique fondée sur l'éthique du prendre soin, ainsi que sur les approches liées au développement du pouvoir d'agir.

Inconditionnalité

Accueillir, agir sans discrimination d'aucune sorte et défendre cette position dans les luttes portées par l'association.

Solidarité

Développer la solidarité vis-à-vis des personnes qui constituent notre public, en luttant contre le sans abrisisme et en agissant pour sa résorption par le contenu et l'esprit de notre communication, ainsi que par notre posture d'acteur·rice·s engagé·e·s.

Inventivité

Être ouvert·e aux changements et transformations nécessaires à l'accueil des personnes dans leur globalité et leur singularité, ce qui demande humilité, créativité et adaptabilité, acceptation de se laisser surprendre par l'autre et de se remettre en question.

Dignité

S'agissant d'un droit fondamental, c'est accueillir et accompagner avec humanité, respect, bienveillance et empathie, en valorisant la diversité des publics reçus.

Perpectives 2025 :

La poursuite de **l'accompagnement global** afin de correspondre au plus proche des besoins des familles et des professionnels. Ce nouveau mode de fonctionnement va inclure de nouvelles méthodes de travail notamment avec les points situations en individuel et binôme afin d'avoir une approche adaptée à la situation.

L'équipe va continuer à se mobiliser dans le projet de service afin de réaliser **les axes de progrès** notamment avec le projet de voyage immersif en Roumanie et l'actualisation de différents outils à disposition des familles.

Le CHRS Régis va **développer le pouvoir d'agir** et favoriser la participation des familles auprès d'action collective avec la poursuite du projet de tiers lieu ALY'UP. Les professionnels, bénévoles et familles sont investis autour de ce projet avec la création d'un « futur lieu collectif pour le diffus ».